



LE BULLETIN MUNICIPAL ASBESTOS

Pour être bien informé, consultez notre site Internet!

VOLUME 4 • NUMÉRO 3 • UNE PUBLICATION DE LA VILLE D'ASBESTOS • WWW.VILLE.ASBESTOS.QC.CA

LE 7 MAI PROCHAIN... CE SERA POUR TOUT LE MONDE! COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES

En effet, c'est lundi le 7 mai prochain que la participation à la collecte des matières compostables (bac brun) sera obligatoire. Depuis maintenant trois ans, la Ville d'Asbestos offre la collecte des matières compostables, de façon volontaire à ses citoyens. Cependant, à peine 30% de la population participe à cet effort collectif. C'est pourquoi, le conseil municipal d'Asbestos a décidé de rendre obligatoire la participation à la collecte des matières compostables.

Il s'agit d'un beau défi collectif pour notre environnement. Tout le monde doit participer à cet effort de détournement de l'enfouissement des matières organiques. Les résidents comme les entreprises doivent y participer. Vous générez des déchets? Vous générez donc des matières organiques qui peuvent être détournées de l'enfouissement et compostées.

Lorsqu'on les enfouit dans les sites d'enfouissement, les matières compostables polluent le sol, l'eau et l'air. Elles se retrouvent en décomposition dans le sol en absence d'oxygène. Ce contexte a pour conséquence de produire des biogaz, dont le méthane qui est un important gaz à effet de serre (GES) à l'origine des changements climatiques. Lorsque compostées, les matières organiques sont « carboneutre » en ce sens qu'elles ont un effet nul au niveau des changements climatiques. Voilà pourquoi la participation à la collecte des matières compostables est si importante.

Pour participer à la collecte, vous devez vous procurer un bac roulant de couleur brun fait spécialement pour les matières organiques. Deux dimensions de bacs roulants sont autorisées : 240 litres ou 360 litres. Un ratio de 180 litres par unité de logement est exigé. Par exemple, pour une résidence de deux logements, il pourrait n'y avoir qu'un seul bac brun de 360 litres. Cependant, le bac brun devra pouvoir contenir un minimum de 240 litres. Le propriétaire est responsable de fournir le bac à ses locataires.

La Ville d'Asbestos ne distribuera pas de bacs bruns et n'en vendra pas non plus. Il est de la responsabilité du propriétaire de se procurer un bac brun chez le détaillant de son choix. En choisissant de vous procurer votre bac dans un commerce de chez nous, vous encouragez l'achat local.

Qu'est-ce qu'on met dans un bac brun?

Seules les matières ci-dessous peuvent être mises dans le bac brun. Toutes les autres matières représentent des contaminants qui peuvent nuire au processus de compostage ou même empêcher l'utilisation du compost.

Résidus de jardin

- aiguilles de conifères
- branches (longueur maximale de 60 cm et d'un diamètre maximal de 2 cm)
- brans de scie, copeaux,
- écorces, petites racines
- feuilles mortes
- herbe coupée et chaume
- mauvaises herbes
- plantes et fleurs
- résidus de râtelage
- tailles de haies fraîches
- terre de rempotage

Résidus de cuisine et autres

- aliments périmés (enlevez l'emballage)
- boîtes de livraison de repas souillées
- café moulu et filtres, sachets de thé
- friandises et produits de confiserie
- fruits, légumes et leur pelure, épis de maïs
- matières grasses
- oeufs et leurs coquilles
- pain et céréales
- serviettes de table, mouchoir, essuie-tout
- pâtes alimentaires
- produits laitiers
- restes de repas
- viande, volaille, poisson et crustacés comprenant les os, la peau, les carapaces, les graisses et les entrailles



Le tri des matières compostables représente un geste simple à poser au quotidien. Il suffit d'en prendre l'habitude et de l'inclure dans notre routine à la maison. Comme pour les matières recyclables, on doit se donner des moyens simples pour se faciliter la tâche et ainsi détourner les matières compostables de l'enfouissement.

- Commencez par récupérer les résidus de jardin (fleurs, herbe, etc.), ajoutez les résidus de cuisine les plus faciles à récupérer comme les pelures de fruits et de légumes. Finalement, quand l'habitude sera prise, intégrez les résidus de table.
- Un petit contenant dans un endroit pratique de la cuisine, sous l'évier ou sur le comptoir, vous facilitera la vie. Il vous permettra également de réduire vos allées et venues vers le bac brun extérieur. Lors de la préparation de vos repas, vous pourrez y accumuler vos épluchures de légumes et de fruits. Il sera ensuite facile de les transporter jusqu'au bac brun situé à l'extérieur.
- Placez le bac brun à un endroit accessible en tout temps, à l'extérieur ou dans le garage.
- Pour réduire la fréquence de nettoyage, vous pouvez également déposer un sac de papier ouvert à l'intérieur de votre bac. Déposez vos matières directement dans le sac de papier au fur et à mesure.

Le jour de la collecte régulière vient déterminer quand aura lieu votre collecte de matières compostables.

Si votre collecte régulière du bac vert ou bac noir a lieu le :	Votre collecte du bac brun aura lieu le :
Lundi	Lundi
Mardi	Lundi
Mercredi	Mardi
Jeudi	Mardi

COLLECTE DE DÉCHETS ÉLECTRONIQUES AU CFER ASBESTOS

Le CFER Asbestos en collaboration avec GEEP ECOSYS INC., vous invite (citoyens de la MRC des Sources) à venir porter tout matériel électronique désuet (télévision et matériel informatique) **sans frais le mercredi 2 mai 2012 entre 9 h et 15h30 à l'école secondaire de l'Escale par l'entrée située (secteur professionnel) au 340, boulevard Morin à Asbestos.**

Par la même occasion, vous pourrez visiter les installations du CFER et voir les élèves à l'œuvre. Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec le CFER au (819) 879-5413 poste 17282.



Qui sommes-nous ?

Le CFER Asbestos est un centre de formation en entreprise et récupération qui s'adresse aux jeunes de 15 à 17 ans en difficulté d'apprentissage. Le volet entrepreneurial permet aux jeunes de se familiariser au marché du travail par le biais du démontage de matériel informatique. Ainsi, le CFER Asbestos réduit considérablement l'empreinte écologique des citoyens en détournant ce matériel des sites d'enfouissement sanitaire.

Partenaire du Réseau québécois des CFER, GEEP ECOSYS INC. est une entreprise qui se spécialise dans le recyclage de matériel électronique en traitant la matière récupérée par les CFER impliqués dans la «Mission Zéro déchet électronique.»

Pour plus d'informations, consultez le site Internet de la Ville d'Asbestos (www.ville.asbestos.qc.ca) ou appeler au (819) 879-7171.

Des soirées d'information se tiendront à la salle du conseil municipal (124, rue Greenshields) aux dates et aux heures suivantes :

- Mercredi le 25 avril à 19 h 00
- Jeudi le 26 avril à 19 h 00
- Mercredi le 2 mai à 19 h 00
- Jeudi le 3 mai à 19 h 00
- Lundi le 7 mai à 18h30 avant la séance du conseil
- Mercredi le 9 mai à 19 h 00
- Jeudi le 10 mai à 19 h 00